



**ACADÉMIE
DE LILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Je suis enseignant public, du 1er ou 2nd degré

Je suis confronté à des difficultés de santé (congé maladie ordinaire, congé longue durée, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique, en activité)

Je souhaite retourner sur mes fonctions d'origine ou engager une reconversion professionnelle

LE POSTE ADAPTÉ PEUT M'AIDER

Que dois-je faire ?

- Je prends contact avec un accompagnant RH (assistante sociale pour le 1er degré/Conseiller RH de proximité pour le 2nd degré) pour m'accompagner dans mon projet professionnel (cf. coordonnées en annexe 1 de la circulaire).
- Je prends connaissance de la circulaire académique poste adapté qui paraît en novembre sur Eduline.
- Je prends rendez-vous avec mon médecin traitant : il m'établit un certificat attestant de ma difficulté à exercer mes fonctions.
- Je remplis ma demande en ligne dans mon espace Eduline sur COLIBRIS du 3 novembre au 19 décembre 2025.
- J'envoie mon certificat médical (et, si j'en suis bénéficiaire, une copie de ma RQTH) accompagné du récapitulatif de ma demande (document pdf généré par COLIBRIS) au médecin du travail sous pli cacheté et confidentiel.

Que va-t-il se passer ?

- Je rencontre le médecin du travail qui émet un avis concernant l'octroi d'une année de poste adapté.
- Je rencontre l'Assistante sociale ou un Conseiller des Ressources Humaines de Proximité pour l'élaboration de mon projet professionnel.
- Si je suis retenu en poste adapté, je rencontre l'Assistante sociale ou un Conseiller des Ressources Humaines de Proximité pour être accompagné dans ma recherche de structure d'accueil correspondant à mon projet professionnel.

Qui sont mes interlocuteurs si je rencontre des difficultés ? (liste des personnes-ressources)

Pour les personnels enseignants du 1er degré affectés dans le nord :

DSDEN 59 - Monsieur Christopher BLONDEL - T 03 20 42 31 84 ; Madame Delphine NAPIERALA - T 03 20 62 32 31
dsden59.dpep-postes-adaptes-allegements@ac-lille.fr

Pour les personnels enseignants du 1er degré affectés dans le Pas-de-Calais :

DSDEN62 - Madame Ophélie SIEMENCZUK - T 03 21 23 82 47
ce.i62dp-a3@ac-lille.fr

Pour les personnels enseignants du 2nd degré public, CPE, PsyEN :

DPE - Madame Stéphanie LANDMANN - T 03 20 15 61 77 - dpe-posteadapte@ac-lille.fr